

NEWSLETTER

N° 1

Août 2023

Pêcheur
des Hauts-de-France



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
HAUTS-DE-FRANCE

Maison de la Nature
Rue des Alpes
62510 ARQUES
www.peche-hautsdefrance.com

Edi't'eau

Au fil des pages, vous allez découvrir les thèmes et sujets abordés par notre Association dans la gestion du loisir pêche et de la préservation de la biodiversité. La technicité de nos Fédérations Départementales nous permet de travailler conjointement sur le milieu aquatique et de l'améliorer afin de retrouver un équilibre et un fonctionnement nécessaire au maintien de la faune, notamment piscicole, et de la flore. Plus que jamais le pêcheur est un acteur de l'eau et sa présence contribue au bon état du milieu. La difficulté est de voir ce qui se passe sous le miroir de l'eau, ce que nous aborderons dans la prochaine lettre.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patrice Chassin,
Président de l'Association Régionale



Au fil des pages :

- Rencontre avec Mme Teinturier
- Présentation de l'Association
- Arrivée de Karine Desfrenne
- Labellisation de Glageon
- Concours super espèces
- Plan Régional Libellules
- Liste rouge régionale poissons et écrevisses
- Zoom sur les actions des Fédés
- La sécheresse

Retour sur la rencontre avec Mme Teinturier, le 9 juin 2023

Patrice Chassin, président de l'Association Régionale et Karine Desfrenne, animatrice réseau, ont eu l'opportunité de rencontrer Véronique Teinturier, vice présidente en charge de la Biodiversité à la Région Hauts-de-France, ainsi que Thibaut Dadou, son conseiller. L'objectif de cette rencontre était de connaître les attentes de la Région concernant les actions menées par les Fédérations Départementales ainsi que par l'Association Régionale.

Mme Teinturier a rappelé que les intérêts de la région sont la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau, notamment au regard du changement climatique et des risques liés, d'où l'importance des actions menées par les Fédérations Départementales. Mme Teinturier souhaite qu'il y ait une répartition plus homogène des actions sur l'ensemble des départements, une **programmation d'envergure avec une cohérence régionale**. Elle nous encourage également à la professionnalisation de l'échelon régional et se félicite à ce titre de l'arrivée récente d'une animatrice réseau.



32 000
km²



370
animations



5
Fédérations
Départementales



100 380
Pêcheurs



52
Emplois
directs



324
AAPPMA*

*AAPPMA = Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

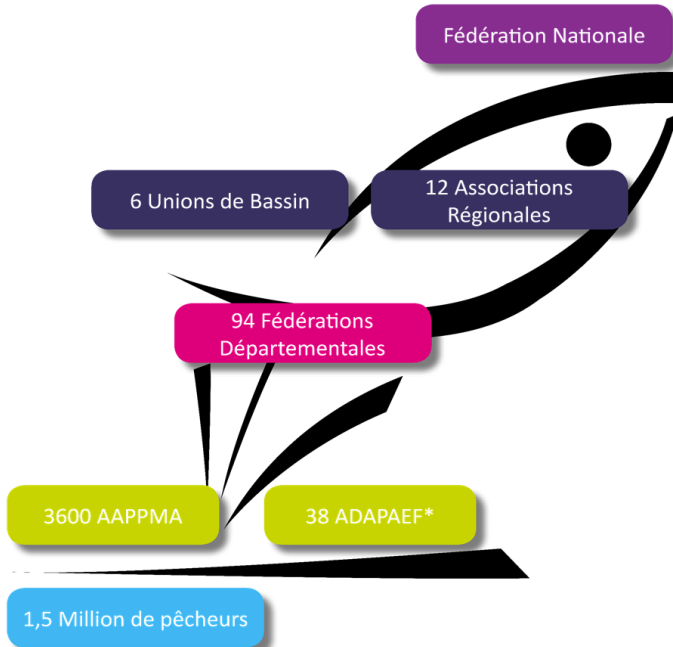
L'Association Régionale de Pêche : qui sommes nous ?



L'Associations Régionale de Pêche (ARP) Hauts-de-France regroupe les 5 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la région.

L'ARP a pour objet de :

- contribuer au développement durable de la pêche de loisir et à l'éducation à l'environnement ;
- participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche, le tourisme, la protection des milieux aquatiques et la gestion de la ressource piscicole ;
- informer et communiquer sur le patrimoine piscicole et le loisir pêche lié ;
- animer le réseau pêche ; mutualiser les moyens
- nouer des liens avec les Régions et représenter la pêche de loisir.



Structuration du réseau associatif de la pêche en France

*Associations Départementales Agréées de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

Les Fédérations Départementales de Pêche : quel est leur rôle ?

Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique regroupent les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ont un caractère d'établissement d'utilité publique ont pour missions de :

- animer le réseau des AAPPMA ;
- promouvoir la pêche de loisir et contribuer à son développement durable ;
- protéger les milieux aquatiques et le patrimoine piscicole ;
- contribuer à améliorer la connaissance des écosystèmes aquatiques ;
- mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental (lutte contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson) ;
- favoriser l'information et réaliser des actions d'éducation à l'environnement en sensibilisant au fonctionnement des milieux aquatiques.

Suivi par radiopistage



Échantillonnage scientifique



Vidéo comptage : passe à poisson



Prélèvement d'ADN environnemental (ADNe)



Suivi thermique



Arrivée de Karine Desfrenne à l'Association Régionale

Karine Desfrenne est arrivée le 9 mai en tant qu'animatrice réseau de l'association régionale. Diplômée de l'ENITA de Clermont-Ferrand (désormais dénommée Vet Agro Sup) et après plus de 20 ans passés à FREDON Hauts-de-France en tant qu'ingénieur d'études et responsable du laboratoire d'entomologie, Karine a décidé de rejoindre le monde de la pêche. Particulièrement sensible aux aspects préservation des milieux et de la biodiversité, elle trouve dans ce nouveau poste une autre façon d'apporter sa pierre à l'édifice sur ces thématiques.

Elle est notamment chargée de représenter les pêcheurs au-delà du département. Elle assurera ainsi le lien avec la Région. Elle animera le réseau pêche et participera à la mutualisation des moyens. Elle participera à la promotion des actions menées dans le domaine de la préservation des milieux aquatiques. Elle

participera au développement du loisir pêche, mais également à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche, le tourisme, la protection des milieux aquatiques et la gestion de la ressource piscicole. Elle sera chargée d'informer et de communiquer sur le patrimoine piscicole et le loisir pêche lié.



Labellisation de Glageon

Les étangs de la Forge sur la commune de Glageon ont été labellisés parcours « Passion ». Les parcours « Passion » intéressent les pêcheurs confirmés par leur haute qualité piscicole et halieutique, par celle de leur gestion et de leur peuplement. En fonction de leur localisation, de la configuration des sites, ils offrent des conditions d'accessibilité, de stationnement, des pontons de pêche, des cales de mise à l'eau des embarcations. Il pourra s'agir de parcours spécifiques : salmonidés, carpe, parcours de nuit par exemple...

Retrouvez les parcours labellisés sur : [Les parcours labellisés - Génération Pêche \(generationpeche.fr\)](https://www.generationpeche.fr)

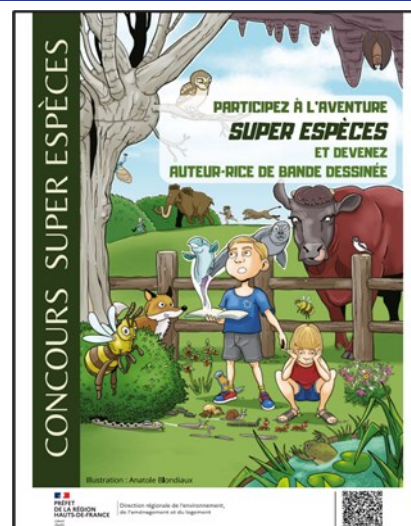


Retour sur le concours de scénario de BD Super espèces

L'Association Régionale a été membre du Jury du Concours de scénarios de BD Super Espèces. Les 17 établissements retenus comme lauréats, lors du Jury du 16 janvier dernier, ont tous accueilli des naturalistes et l'illustrateur Anatole Blondiaux lors d'ateliers pédagogiques Super Espèces. Au programme, ateliers dessins d'espèces et découverte du métier d'illustrateur,

étude et sensibilisation à la biodiversité régionale, tout en découvrant des pratiques naturalistes.

Dans ce cadre, une intervention de la Fédération Départementale de l'Oise a eu lieu au Lycée Agricole de l'Oise à Airon. L'objectif était de faire découvrir le brochet aux élèves.



Concours photo Libellules

Dans le cadre du PRA Libellules, l'AR se lance dans les **sciences participatives** en proposant un concours photo sur les libellules. En effet, les pêcheurs sont, très souvent en contact avec les libellules et ils pourront, grâce à leurs photos, apporter des données de présence de celles-ci et contribuer à une meilleure con-

naissance. Ce concours, lancé le 15 juin, est ouvert à tous les habitants de la région et propose de gagner notamment des cartes de pêche et du matériel de pêche. Chaque Fédération Départementale est invitée à communiquer sur cette action.



CONCOURS PHOTO* Du 15 juin au 30 septembre 2023

Libellules

en Hauts-de-France

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
HAUTS-DE-FRANCE

Libellules
PLAN RÉGIONAL D' ACTIONS
HAUTS-DE-FRANCE

**A GAGNER : une carte
de pêche interfédérale
pour 2024 et 2025 et
du matériel de pêche !**

Crédit photo : Laurent MADELON

* Voir modalités sur le site [peche-hautsdefrance.com](https://www.peche-hautsdefrance.com)

Formation Libellules du 8 juin 2023

Une formation sur les libellules a eu lieu le 8 juin 2023. Karine Desfrenne a pu y participer et ainsi acquérir des connaissances sur leur reconnaissance et leur biologie. Cette formation a été dispensée par Marie An-

got et Cédric Vanappelghem du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. Une partie théorique a eu lieu au matin et une partie pratique sur le terrain l'après-midi.

Pour en savoir plus sur le Plan Régional Libellules :

https://irpn.drealnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/12/PRA_20221206_fiches_actions.pdf



Le 15 juin se tenait le premier COPIL d'élaboration de la Liste Rouge des poissons et écrevisses pour les Hauts-de-France.

Élaborées selon une méthodologie recommandée par l'UICN, les Listes rouges sont des outils permettant de mettre en lumière le risque d'extinction qui pèse sur les espèces d'un territoire défini. Elles ont vocation d'informer et d'orienter des stratégies de conservation au niveau local, ouvrant des perspectives pour renforcer les actions. Elles servent de base à la priorisation des enjeux de conservation.

L'Association Régionale est le Maître d'ouvrage de ce projet qui est animé par Julien Bergé de Scimabio Interface. Le comité d'évaluation est composé d'experts, d'observateurs neutres et d'un d'évaluateur neutre. L'ensemble des Fédérations Départementales font partie du comité d'évaluation ainsi que Gaël Jardin de l'OFB en tant qu'experts de leur territoire. Des experts nationaux en font également partie : Gaël Denys du MNHN, experts sur les poissons, Yann Abdhallah de Scimabio Interface, expert sur les grands migrateurs et Marc Colas de l'OFB, expert sur les écrevisses.

Sébastien Mailler, membre du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et de Picardie Nature est l'évaluateur neutre du comité.

Pour les observateurs neutres, sont intégrés au comité : la région Hauts-de-France, représentée par Caroline Duriez, les Agences de l'Eau des bassins Artois Picardie et Seine Normandie, représentées par respectivement Stéphane Jourdan et Marie-Pierre Pinon et la DREAL représentée par Guillaume Kotwica et David Gonidec.

Principales étapes d'un projet de Liste rouge régionale (méthode UICN)

La mise en œuvre d'un projet d'élaboration d'une Liste rouge régionale peut se décomposer en 9 étapes, présentées ci-dessous.

1. Mise en place du cadre du projet
2. Identification des espèces soumises au processus d'évaluation
3. Synthèse des données et pré-évaluations
4. Mise à disposition des données et des pré-évaluations
5. Évaluation et validation par un comité d'évaluation
6. Finalisation des documents de résultats
7. Labellisation de la méthodologie et de la démarche d'évaluation
8. Validation de l'ensemble du travail par le CSRPN
9. Communication et publication des résultats





Assec sur le ru des Barentons (FDAAPPMA 02)

Avec le **changement climatique** et les **enjeux de développement et d'alimentation** actuels, la ressource en eau est de plus en plus sous tension. D'une part, les indicateurs quantitatifs (données hydrométriques telles que les débits mensuels minimums ou données d'assec par le réseau ONDE) soulignent une plus grande fréquence et un **aggravement des phénomènes d'étiages**. Les indicateurs qualitatifs (physico-chimie, peuplements piscicoles et invertébrés) se dégradent eux aussi, notamment en lien avec l'hydrologie influencée des cours d'eau. D'autre part, la **demande en eau** pour l'approvisionnement en eau potable et pour les activités économiques reste élevée et pourrait être amenée à augmenter en lien avec la hausse de la température et baisse de la pluviométrie. La **gestion quantitative** de la ressource en eau est ainsi un enjeu primordial dans l'Aisne, département au patrimoine hydrologique important.

La **gestion équilibrée de la ressource en eau** est une notion définie et encadrée dans le Code de l'Environnement, qui introduit la notion de volume prélevable. Ces volumes, satisfaits en moyenne 4 années sur 5, doivent respecter les besoins minimum des écosystèmes tributaires de la ressource en eau. La notion de débit biologique sert ainsi de seuil quantitatif pour le maintien de la fonctionnalité des rivières.

Un débit biologique peut être estimé par plusieurs approches, suivant les enjeux et les ressources humaines et financières disponibles. Des statistiques sur l'hydrologie comme le 10^{ème} du module interannuel servent par défaut de seuil plancher. **Des études sur les habitats disponibles** permettent une évaluation plus fine de ces débits, et c'est cette approche qui a été retenue

pour cette première estimation des débits biologiques par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique, via notamment un stage de 6 mois (cursus ingénieur et master Biologie Écologie Évolution) financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la région Hauts-de-France.

Deux méthodes sont employées, nécessitant trois campagnes de terrain dont deux à l'étiage. Ces campagnes permettent l'obtention de données hydrologiques, morphologiques et granulométriques sur des stations stratégiquement choisies de manière à couvrir une majorité des bassins versants dans le département. **Des modèles statistiques (ESTIMHAB) et numériques (EVHA)** permettent de calculer les surfaces de lit mouillées utilisables pour différentes espèces et stade de poissons, avec différents scénarios de débit. Est ainsi définissable un seuil quantitatif à partir duquel l'habitat disponible pour les poissons s'effondrent, seuil en deçà duquel l'écosystème du cours d'eau n'est plus considéré comme fonctionnel.

En 2023, c'est une **quinzaine de stations** qui ont été définies et échantillonnées par la FDAAPPMA de l'Aisne, pour une surface de bassins versants couverts d'environ **350 000 ha**. Le réseau de stations sera amené à être étendu dans les années qui viennent, avec l'objectif de couvrir de façon la plus exhaustive possible les différents bassins versants du département, et notamment les plus sensibles aux changements globaux actuels et futurs, compte tenu de leurs enjeux locaux respectifs.



Campagne EVHA sur la Serre amont (FDAAPPMA 02)



La Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique a réalisé entre octobre 2021 et juillet 2022, une étude de suivi des déplacements des brochets par télémétrie acoustique.

Les résultats ont témoigné de la **fragilité de la population avec très peu de jeunes individus et la présence de gros spécimens de plus de 70 cm**. Sur 1 journée de pêche participative pour la capture et le marquage des brochets, uniquement 2 brochets sont capturés pour 40 pêcheurs. Les deux journées de pêches électriques qui ont eu lieu par la suite n'ont pas eu beaucoup plus de succès avec 4 nouveaux brochets. Les déplacements des brochets ont permis de soulever un **manque de site favorable à la fraie sur l'Aisne**.

Des frayères à restaurer

La Fédération a donc commencé à rechercher sur le linéaire de l'Aisne des secteurs en zones humides pouvant potentiellement faire l'objet de restauration en frayère à brochets. Des prospections à pied et en bateau ont été menées dès 2022. 5 sites ont finalement été retenus pour poursuivre les analyses.

Un marché a été lancé fin 2022 afin de recruter un bureau d'études dans l'objectif de faire un diagnostic détaillé de chaque site avec des données topographiques précises.

Des prises de contact ont débuté avec les propriétaires des parcelles et les exploitants. Sur un site le propriétaire est d'accord avec la réalisation de travaux, sur 3 autres, les exploitants ne sont pas contre mais attendent plus de précisions sur la nature des travaux. Pour le dernier, la prise en contact avec le propriétaire est toujours en cours.

Le bureau d'études, INGETEC, est actuellement sur la phase de diagnostic. Une présentation de cette première phase sera faite pendant l'été avec la proposition d'au moins 3 scénarios par site.

Les scénarios visent à répondre à différentes problématiques, notamment la principale, le faible marnage de l'Aisne en raison de la régulation des débits par les ouvrages.

L'objectif est d'aboutir à un scénario partagé par l'ensemble des membres du Comité de Pilotage composé des partenaires techniques et des partenaires financiers, des propriétaires et des exploitants. Des compromis pourront être proposés afin de maintenir les usages et loisirs de chacun ainsi que les habitats des autres espèces tout en permettant de restaurer des zones de fraies pour le brochet.

Une fois les scénarios finaux validés par tous, le bureau d'études travaillera plus en détail sur leur élaboration jusqu'à la fin de l'année 2023. Le projet validé, un dossier loi sur l'eau sera établi afin d'obtenir toutes les autorisations réglementaires à la réalisation des travaux. Des accords seront passés avec les propriétaires.

Si tout va bien, la réalisation des travaux est prévue pour 2024.

Un suivi sur le long terme

Des suivis seront mis en place avant et après travaux afin d'évaluer la fonctionnalité des nouveaux aménagements, notamment à travers la réalisation de pêches électriques dans les frayères avec comme indicateur la présence de brochetons de l'année.

Une gestion de la pêche à adapter

Afin de concilier la protection du milieu, de l'espèce avec la pratique de la pêche, la Fédération a déjà mis en place une maille de capture sur le brochet. Les individus de moins de 60 cm et de plus de 80 cm doivent être relâchés afin de préserver les plus gros sujets, participants à la reproduction. Les frayères seront placées en réserve de pêche afin de ne pas perturber la reproduction.

La Fédération envisage d'aller encore plus loin, avec la mise en place d'un No Kill sur la rivière Aisne.

Espérons que ces nouveaux aménagements puissent permettre une meilleure reproduction du brochet sur l'Aisne et ainsi permettre à la population de se développer et de fonctionner naturellement en améliorant son cycle biologique.



(FDAAPPMA 60)



(FDAAPPMA 60)

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a en charge le suivi des populations de poissons migrateurs amphihalins sur plusieurs fleuves côtiers du département du Pas-de-Calais, suivi réalisé dans le cadre des recommandations et orientations du PLAGEPOMI Artois-Picardie 2022-2027. Un des piliers de ce travail est l'acquisition de chroniques annuelles en routine des remontées migratoires au droit de stations de comptage stratégiquement positionnées sur le bassin hydrographique.

En octobre 2022 une Station de Contrôle des Migrations (STACOMI) sur l'Authie a vu le jour. Avec le concours financier de la Région Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de la Fédération Nationale pour la Pêche en France et la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Le bassin versant de l'Authie présente de forts enjeux vis-à-vis des espèces piscicoles amphihalines dont le principal objectif est d'obtenir de la donnée quantitative et qualitative de flux migratoire.

L'ouvrage de la pisciculture de l'Authie de Dominois-Douriez (SARL Truite Service), situé à environ 25 km du trait de côte, a été identifié par la Fédération et ses partenaires pour accueillir une station de vidéo-comptage à implanter dans la nouvelle passe à poissons équipant cet ouvrage.

La passe-à-poissons de Dominois-Douriez est une passe à bassins à simples fentes verticales. L'ouvrage compte six bassins et un bassin amont stabilisateur qui accueille le dispositif de vidéo-comptage. Le dispositif de vidéo-comptage de type Ibaï Begi, est donc composé d'une chambre amovible (contenant les caméras et des éclairages directs) et d'un panneau LED de rétroéclairage, positionnés en vis-à-vis.

L'acquisition de connaissances plus précises des stocks d'espèces amphihalines présentes et de leurs conditions de migration est primordiale notamment pour permettre une gestion durable de ces espèces à



fort intérêt économique et patrimonial.

Les objectifs de cette station de contrôle sont multiples :

- Permettre d'évaluer de manière précise les stocks d'espèces amphihalines présentes sur ce fleuve côtier et ce sur le long terme ;
- Affiner la connaissance sur leurs conditions de migration ;
- Évaluer par l'intermédiaire des chroniques des contingents migrants l'efficacité des travaux de restauration en faveur de la continuité écologique ;
- Adapter la réglementation pêche et encadrer la pêche de loisir des grands salmonidés (Saumon atlantique et Truite de mer) pour permettre une gestion durable de ces espèces à fort intérêt économique et patrimonial ;
- Suivre les orientations du PLAGEPOMI Artois-Picardie 2022/2027 et surtout l'Axe C : poursuivre l'acquisition de connaissance sur les migrateurs et la diffuser.

Ce suivi permet de consolider les connaissances biologiques sur la migration des grands salmonidés et des agnathes sur ce cours d'eau côtier du département et de confirmer l'efficacité des travaux de rétablissement de la continuité écologique réalisés sur l'ensemble de ces bassins versants.

	Traites de mer	Saumons Atlantique	Lamproies fluviatiles	Lamproies marines
2022 Du 01/12/2022 au 31/01/2023	184	28	0	0
2023 Du 01/02 au 01/06/2023	51	0	0	1

En partenariat avec :



Région
Hauts-de-France



Opérations menées dans le cadre du programme « Participer à la connaissance de la biodiversité aquatique et agir en sa faveur ».

Des travaux ont déjà été menés par le passé sur la rivière Ancre. Des inventaires piscicoles ont été réalisés par le Piscipôle. L'objectif était de vérifier si la restauration de frayères salmonicoles, via des opérations de recharge granulométrique, a fonctionné pour les truites.

Deux EPA (Échantillonnage Ponctuel d'Abondance) ont été réalisés en 2022 sur les radiers. Le protocole consistait à inventorier entre 33 et 43 points sur une période d'inventaire effective par pêche électrique de 5 minutes maximum. Seuls les salmonidés étaient conservés temporairement le temps de faire la biométrie avant de les relâcher en parfaite santé dans leur milieu naturel. Les résultats démontrent, via la présence de truitelles, que la reproduction des truites est efficace sur les secteurs aménagés donc que les frayères sont fonctionnelles. De plus, de nombreux chabots, espèces accompagnatrices et proies favorites des truites, sont également présents en grand nombre sur ces secteurs.

Etat des lieux

L'hiver 2021-2022 a une nouvelle fois été le théâtre de tempête, et les arbres présents en nombre sur ce cours d'eau ont subi de forts dégâts, ce qui a engendré des modifications hydromorphologiques du cours d'eau, faisant apparaître de nouvelles zones d'érosions intenses. Suite à des diagnostics réalisés par des techniciens de la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA de Méaulte, des projets de restauration du milieu sont alors mis en œuvre sur divers secteurs impactés. Comme pour l'intégralité des projets de restauration au sein du milieu aquatique, un dossier Loi sur l'eau doit être envoyé à la DDTM (Police de l'eau) afin d'obtenir les diverses autorisations nécessaires à la réalisation des aménagements. Celui-ci doit contenir tous les détails du projet (localisation, porteur du projet, diagnostic, aménagements, impacts sur les milieux Natura 2000, espèces protégées, etc.). Une convention a été signée entre la Fédération, l'AAPPMA locale, gestionnaire de la pêche sur le site et l'intégralité des propriétaires et locataires des parcelles concernées, majoritairement agricoles. Grâce aux démarches et échanges effectués, les accès au cours d'eau par les parcelles agricoles ont pu être garantis pour la bonne réalisation des travaux.

Réalisation des aménagements

Les travaux ont des objectifs divers. Des opérations de restauration de berges ont été effectuées sur des secteurs où l'érosion engendrée par le courant a entraîné un éboulement des berges et des arbres présents sur cette portion. Cet éboulement a réduit fortement la largeur de la bande enherbée en bordure du cours

d'eau, qui aurait été accentuée sans cet aménagement.

De plus, de nombreux arbres, suite à leur déracinement, se sont retrouvés au travers du cours d'eau. Ils ont donc modifié les écoulements et avant que ceci entraîne l'apparition d'anses d'érosion, il a été décidé de supprimer les plus impactant mais d'en maintenir (les plus petits) car offrant des habitats piscicoles.

Et au vu du succès des opérations de recharge granulométrique, deux autres secteurs, dépourvus de granulométrie adaptée, ont également été aménagés afin de créer des zones de frayères salmonicoles.

Un partenariat primordial

Des dossiers de demandes de subventions ont été rédigés et transmis aux divers partenaires financiers qui soutiennent ce projet de restauration des milieux aquatiques porté par la Fédération de pêche. Ces travaux ont été réalisés grâce aux financements de l'Agence de l'eau Artois Picardie, du Fond Européen de Développement Régional, de la Fédération Nationale de la Pêche en France, de la Région Hauts-de-France, des communes et AAPPMA concernées dans le cadre du programme « Participer à la connaissance de la biodiversité aquatique et agir en sa faveur ».



Des nouvelles actions programmées

Des opérations de restauration de berges et de création de frayère sont en cours ou vont être réalisées sous peu, que ce soit sur l'Etoile, Boves, Hamelet, Davenescourt, Roye ou Méricourt sur Somme. Le programme de travaux 2023 est en cours de finalisation et des aménagements devraient voir le jour cette année sur d'autres sites, Berteaucourt, Camon, Fouillois ou Airaines, par exemple.

Le programme « Participer à la connaissance de la biodiversité aquatique et agir en sa faveur » est cofinancé par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Région Hauts-de-France



Agence Régionale de la Biodiversité
Hauts-de-France

L'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France a pour objectif de fédérer les énergies au travers d'une organisation partenariale forte.

Cœur de réseau, elle favorise une appropriation des enjeux de la biodiversité solide, apporte son soutien à la capacité d'ingénierie des acteurs publics et privés des territoires et mène une communication au plus près des acteurs et des citoyens.

L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Hauts-de-France a vu le jour en 2022 autour de 5 membres fondateurs :



Les objectifs de l'ARB sont de :

- Fédérer les énergies, valoriser la complémentarité de compétences et garantir la cohérence des interventions grâce à une organisation partenariale affirmée ;
- Favoriser une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par l'amélioration de la connaissance et de l'observation ;
- Favoriser la capacité d'ingénierie des acteurs publics et privés dans les territoires, pour passer à l'action ;
- Mener une communication au plus près des acteurs.

L'Association Régionale de Pêche fait partie des partenaires de l'ARB. L'association est ainsi membre de la brique « connaissance », ainsi que du groupe d'expertise scientifique et technique (GESTe) concernant les espèces exotiques envahissantes.

Sécheresse

En 2022, la situation a été particulièrement difficile avec une sécheresse marquée, une canicule intense et des nappes phréatiques basses. Le manque de précipitations de cet hiver a laissé les trois quart des nappes phréatiques en dessous du niveau de 2022. Ce printemps a été extrêmement sec. La situation 2023 risque bien d'être encore plus dramatique que la situation 2022.

Le Ministère du développement durable propose une carte des arrêtés de limitation des usages de l'eau. En effet, des arrêtés ont été pris dans différents secteurs. Il sont repris dans la carte et le paragraphe explicatif ci-après (en date du 9 août 2023).

Sur les 530 millions de m³ d'eau disponibles par an (quantité consommée en 2022, dans le bassin Artois Picardie qui ne comporte pas les parts importantes de l'Aisne et l'Oise), 300 millions le sont par les particuliers (57 %) ; 150 millions par les industriels (28 %) et 80 millions par les agriculteurs (15 %).

Les entreprises locales consomment un quart de la ressource en eau du bassin Artois Picardie. Des efforts de sobriété de leur usage sont nécessaires de leur part.

L'arrosage des cultures est également un sujet de tension.

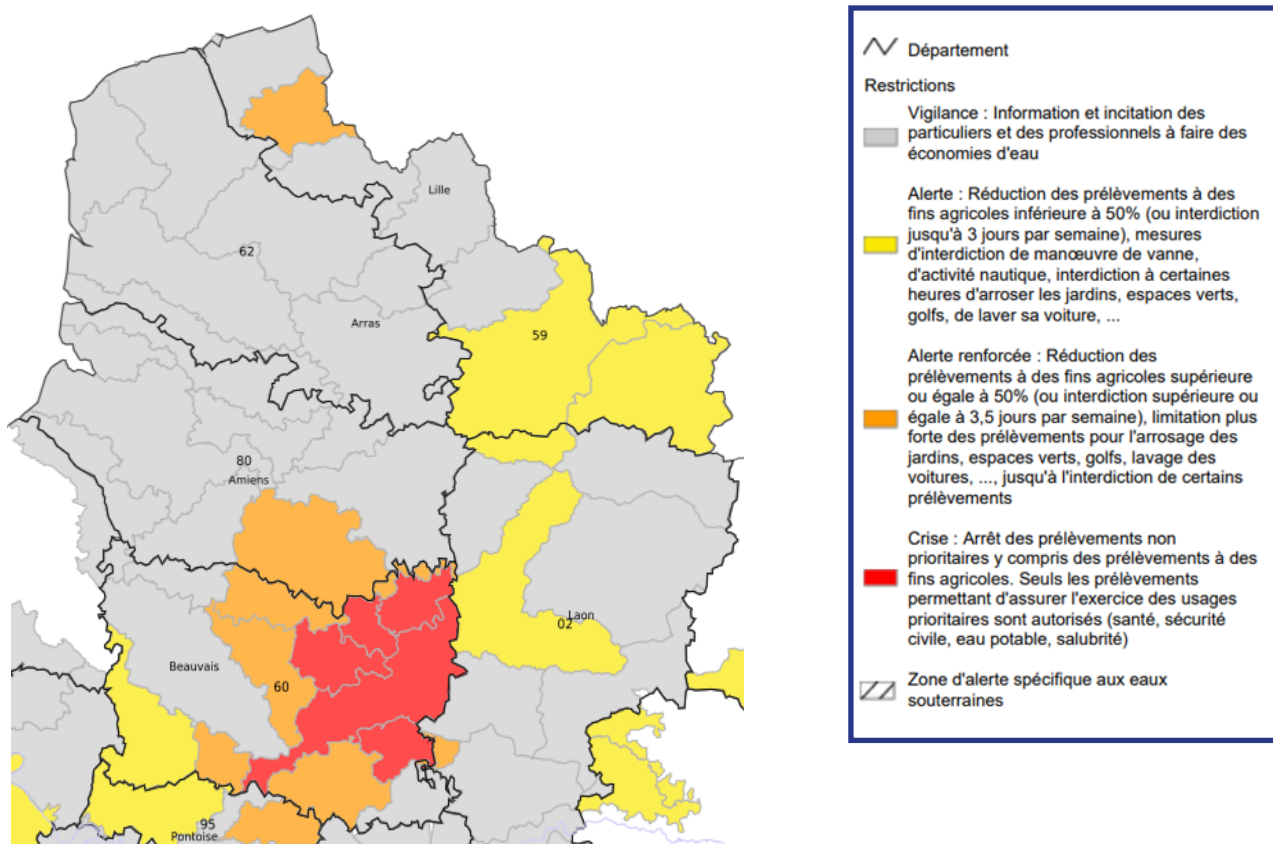
Il faudra que chaque utilisateur soit plus sobre, plus performant et plus efficace en utilisant moins d'eau.

Pour plus d'information sur la situation, vous pouvez consulter les Bulletins de Situations Hydrologiques du bassin Artois Picardie sur [Bulletins de situation hydrologique du Bassin Artois-Picardie \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://bulletins.de.situation.hydrologique.du.bassin.artois-picardie.developpement-durable.gouv.fr)

Sécheresse (...suite)

Des arrêtés ont été pris pour préserver la ressource (voir carte ci-dessous). Il est possible de suivre ces arrêtés sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>

États des arrêtés de limitation des usages de l'eau au 9 août 2023



©Ministère du développement durable Réalisation : direction de l'eau et de la biodiversité

Au 24 juillet, en terme d'eaux superficielles, les zones d'alerte sont les suivantes :

- dans l'Aisne, les bassins de l'Escaut, de l'Oise Moyenne et Ailette et du Petit Morin sont en **alerte**. Le bassin de l'Automne est **alerte renforcée**.
- dans le Nord, les bassins de l'Escaut, de l'Yser et de la Sambre sont en **alerte renforcée**.
- dans l'Oise, le bassin de l'Epte, Troesne et Viosne est en **alerte**. Les bassins de l'Avre, Noye, Trois-Doms et Haute-Somme, de l'Esches, de la Brèche, de la Nonette et Thève sont en **alerte renforcée**. Les bassins de l'Aronde, de l'Automne, de la Divette et Verse, du Matz et de l'Oise-Aisne sont en **crise**.
- dans la Somme, le bassin de la Lavre est en **alerte renforcée**.

Association Régionale des Fédérations
pour la Pêche et la Protection des
Milieux Aquatiques des Hauts-de-France

Maison de la Nature - rue des Alpes
62510 ARQUES
asso.peche.hautsdefrance@gmail.com
www.peche-hautsdefrance.com

Action financée avec le soutien de



Région
Hauts-de-France